

Politique environnementale

La mission première de la SOPFIM est de protéger la ressource forestière contre les insectes et les maladies en harmonie avec son milieu. La SOPFIM s'assure donc que l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire, de relevés forestiers, ainsi que ses programmes de pulvérisations aériennes soient réalisés dans le respect de l'environnement et dans un objectif de développement durable.

Pour ce faire, la SOPFIM s'est dotée d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 qui permet d'encadrer l'ensemble de ses activités et ce, dès l'étape de planification jusqu'à l'étape finale de réalisation. Que ce soit par ses formations, ses procédures de travail, ses vérifications périodiques, son plan d'urgence et ses projets de recherche, la direction ainsi que l'ensemble des employés, partenaires et fournisseurs travaillent en synergie afin que toutes les activités de la Société respectent les engagements établis par la politique environnementale.

Plus spécifiquement, la SOPFIM s'assure de faire preuve de leadership, de rigueur et de mettre tout en œuvre pour respecter les engagements suivants :

- Identifier, évaluer, gérer et réduire les risques et les impacts environnementaux de ses activités de manière à améliorer le rendement environnemental de l'organisation;
- Protéger l'environnement et réduire la pollution, les émissions et les déchets;
- Respecter la réglementation applicable à ses activités ainsi que toutes autres obligations de conformité en matière d'environnement;
- Améliorer continuellement sa performance environnementale grâce à l'établissement de cibles annuelles et d'objectifs mesurables;
- Informer les fournisseurs de services et toutes autres parties prenantes des exigences et engagements de la SOPFIM en matière d'environnement;
- Communiquer aux employés ses engagements ainsi que ses objectifs et cibles d'amélioration en matière environnementale;
- Encourager la participation et l'engagement de tous les intervenants et employés envers l'amélioration continue de notre système de gestion environnementale;
- Communiquer au conseil d'administration les résultats de sa performance environnementale vis-à-vis les cibles et objectifs établis;
- Répondre aux besoins et préoccupations des différentes parties prenantes;
- Éduquer et former les employés au sujet des impacts environnementaux liés à leurs activités/tâches.



Eric T. Lacroix, M.Sc, MBA
Directeur général

